A • VISION • OF HERITAGE

HERITAGE GOALS FOR ONTARIO

Culture and Communications

A • VISION • OF HERITAGE

HERITAGE GOALS FOR ONTARIO

A VISION OF HERITAGE

90-06958/

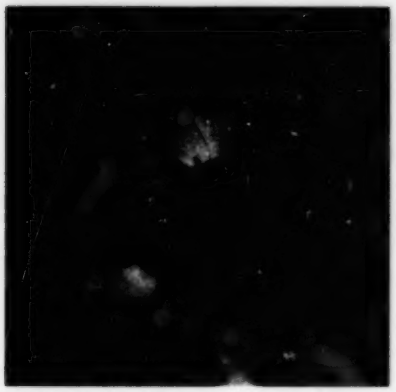

Published by the Ministry of Culture and Communications.
Printed by the Queen's Printer for Ontario.
Province of Ontario, Toronto, Canada.
Design by 2 Dimensions Inc.

© 1990, Queen's Printer for Ontario

ISBN 0-7729-7066-1
D2357 5/90 20M

Ontario
Ministry of Culture and Communications
Christine E. Hart
Minister

A VISION OF HERITAGE FOR ONTARIO

Ontario's heritage is a living resource. It is the basis of our identity and our social and economic well-being. It is a source of confidence in what we can achieve: as we come to understand it, we discover who we are and what we can do.

We see an Ontario in which individuals and communities are enabled to learn about their heritage and to conserve and develop it as the foundation of liveability and continuity in the province.

ONTARIO'S HERITAGE GOALS

Goal 1: To foster awareness that our heritage is vital to our success as a people

Goal 2: To strengthen provincial government leadership in conserving Ontario's heritage

Goal 3: To empower Ontario's communities to undertake high-quality heritage conservation

Goal 4: To stimulate private-sector involvement in conserving and developing Ontario's heritage

Goal 5: To guarantee the people of Ontario access to high-quality heritage information and research

OUR HERITAGE IS OUR INHERITANCE

It is the living context that gives us our identity and our direction for the future. It is as important to us as a society as it is to each of us as individuals.

Our heritage is a source of knowledge and information

Our heritage is the sum of the knowledge on which our civilization is based. It is with us in many forms, in our natural surroundings and in our communities. Some of it is intangible, in our minds and hearts – our customs, traditions, and values. Much of it is tangible – indigenous flora and fauna, works of art, recorded folktales, scientific collections, rows of old houses, fossils in a wilderness park. These legacies and the knowledge they hold help us make sense of our rapidly changing world. They offer a deep reservoir of experience to guide us into the future.

Our heritage is a source of continuity

Our heritage is the root of our identity. A sense of continuity is at the heart of our well-being.

Try to imagine Ontario without the Great Lakes or the rugged landscape of the north, without parliamentary government, without our culturally diverse population, or without our belief in tolerance and consensus. Our heritage gives us our character and vitality as a people.

What would Guelph be without its unique stone buildings, or Cobourg without its Victoria Hall, or

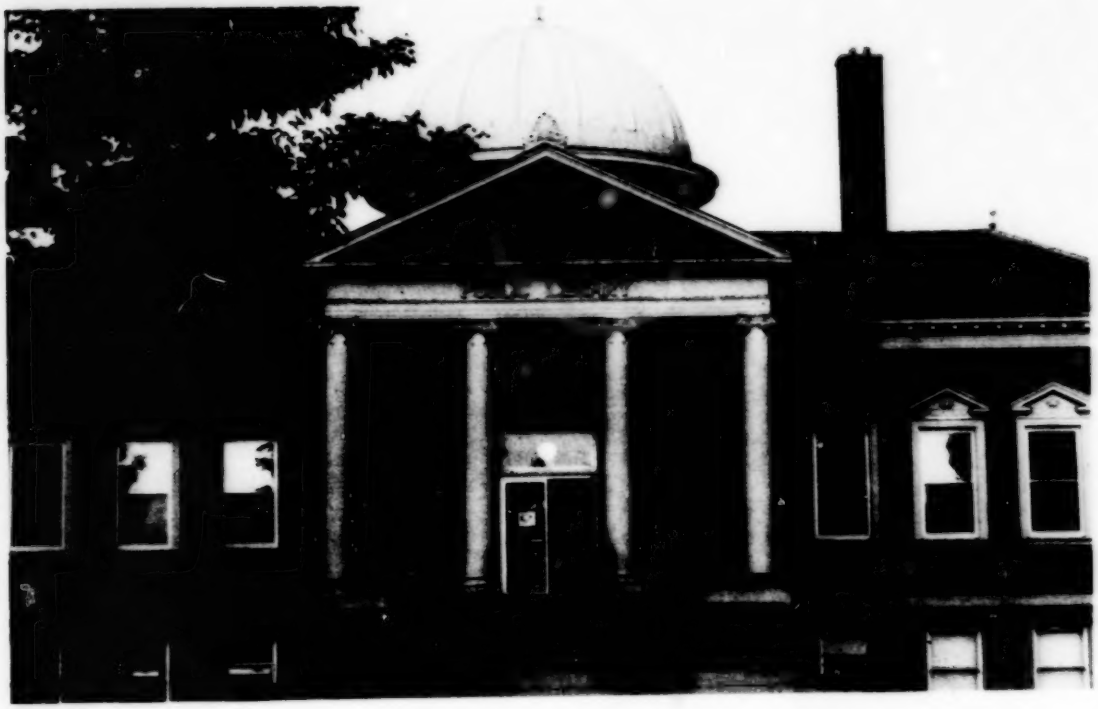

Ottawa without Bytown? These distinctive features reinforce a sense of place and continuity. They are essential for healthy communities.

Studies of stress show that people can cope with only so much change, even positive change, at any one time. Too much change, or too rapid change, and our ability to cope begins to break down. We need networks of familiar touchstones to sustain our well-being.

Our heritage is a resource for social and economic development

Heritage conservation finds new uses for old assets, "recycling" them in ways that contribute to our social and economic well-being. It can stimulate economic growth and create jobs. Building renovation creates sixty direct and indirect jobs per million dollars spent, compared with forty-eight created by new construction. Reclaimed buildings can increase municipal tax bases by increasing property values. And revitalized business districts attract investment and boost retail sales. By the year 2000, renovation expenditures will account for eighty-five cents of every construction dollar.

Heritage conservation can also benefit our tourism industry. Major attractions, such as Sainte-Marie-among-the-Hurons and the Niagara Escarpment, enrich local and regional economies. Many of our communities can use their heritage resources to build new tourism enterprises, offering jobs, economic diversification, and sustainable development opportunities to local and regional economies.

Our heritage provides source material for our films, books, and music. Aside from the direct impact on our cultural industries, Ontario's heritage and identity are the basis of the image our society projects abroad, bringing business, investment, immigration, and tourism to enrich the province.

IT'S ABOUT OUR FUTURE

In Ontario we face many challenges that call into question basic assumptions about who we are and where we are headed.

Like jurisdictions everywhere, we are confronted with the need to find new and "sustainable" patterns of growth and change. *Our Common Future: The Report of the World Commission on Environment and Development* (the Brundtland Report) popularized the term "sustainable development," describing it as "development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs." Brundtland urges sustainable development in the face of "a planet passing through a period of dramatic growth and fundamental change": human numbers and technologies now have the potential to alter planetary systems, and major, unintended changes are occurring throughout our environments. At the same time, economic development must continue to meet human needs.

It was UNESCO that identified the connection between "heritage" policy and problems of growth and change. In 1982 UNESCO held a World Conference on Cultural Policies in Mexico City to connect "cultural" policy and the new challenges all societies now face. The main concern was to emphasize that growth, change, and development, when seen in purely economic terms, not only endanger the natural environment but leave communities, or whole populations, alienated and hostile. Change, to be accepted and lasting, must be grounded in the *identity* of a society, that is, the rootedness that allows it to pursue its own aspirations and have confidence in its ability to fulfil them.

Culture and the Future, the conference report, underscores the link between heritage and social change. Success and, ultimately, the survival of a society depend on its adaptability – that is, its ability to respond to and integrate the new without losing its natural balance and personality. This personality is a society's identity and is rooted in its natural and human heritage.

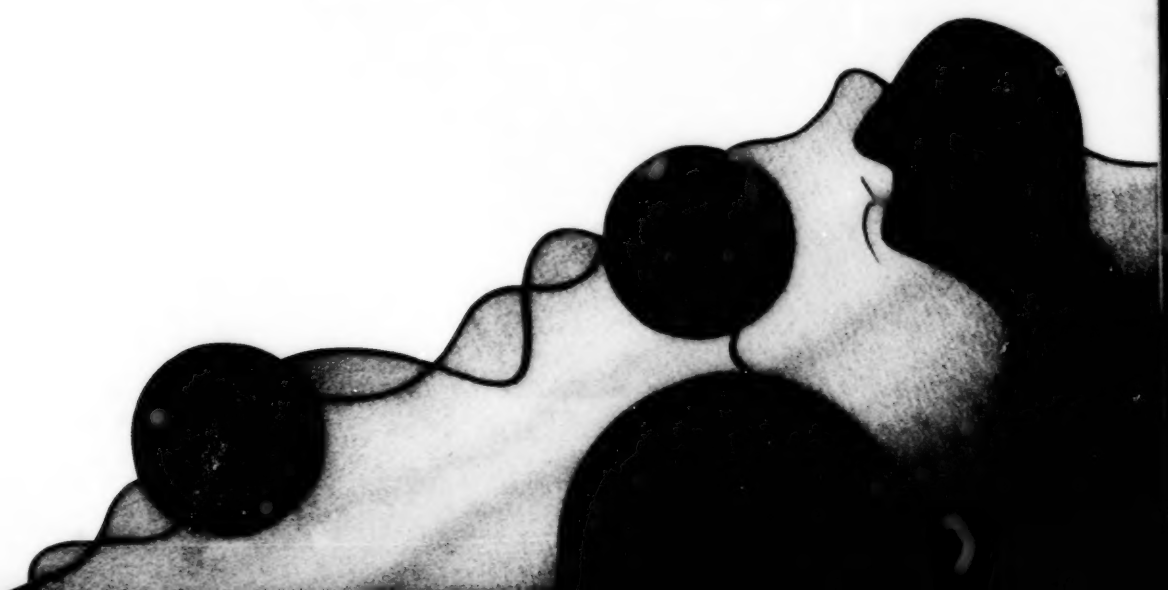

ZOEY WOOD-SALOMON

THE ONTARIO HERITAGE POLICY REVIEW

Ontario's existing policies and approaches to heritage conservation have been admired and emulated by governments across Canada. But circumstances and perspectives had changed over the years, and the Province recognized the need to step back and reassess our situation. In 1987, as part of its commitment to ensure that policies, legislation, and programs continue to respond to the changing needs of our people, the government launched the Ontario Heritage Policy Review.

The Review was based on public consultations. There were twenty-six public meetings held around the province. Two hundred and fifty individuals and groups made written submissions. There were discussions with some thirty-five provincial organizations representing 1,800 local organizations and over 500,000 heritage supporters.

The report of the Review – *A Strategy for Conserving Ontario's Heritage* – identifies the first steps for moving forward, in partnership, to address a range of important challenges.

New heritage legislation

Based on the findings of the Review, new heritage legislation will be designed to promote a common vision of our heritage and to empower the people of Ontario to implement strategies for heritage conservation.

New legislation will have two main purposes:

1. **To promote a broader understanding of the dimensions of Ontario's heritage:**
   - by affirming its fundamental importance to Ontario society;
   - by recognizing the wide spectrum of our heritage resources;
   - by signalling the steps needed to conserve these resources.
2. **To reflect a clear and comprehensive framework of roles and responsibilities for heritage conservation in Ontario:**
   - with appropriate roles for the provincial and municipal levels;
   - with opportunity for community involvement in conservation decisions;
   - through support of private conservation initiatives.

Public submissions to the Review contained many specific suggestions for changes to the Ontario Heritage Act and other provincial legislation affecting heritage resources. Together with previous commentaries on the act, this material effectively identifies the key legislative issues.

Through continuing consultations with public- and private-sector participants, the Ministry of Culture and Communications is currently confirming proposals for addressing these issues.

Next steps

The introduction of a new Ontario Heritage Act is a high priority for this government. Proposals for new heritage legislation will be ready for review this spring.

It is not necessary to await new legislation before beginning to consider our heritage conservation goals and objectives. Consultation will continue to shape the policy-development process established through the Review. Toward this end the government will:

- establish working groups in which participants can begin to work toward specific objectives identified in the report of the Review and form partnerships to achieve them;
- establish an annual Heritage Policy Forum, in which interested groups can review progress in developing new strategies and in achieving heritage objectives.

Clearly, our heritage strategies will continue to evolve over the next several years, and the process of collaboration will generate new ideas and approaches for achieving our goals.

ONTARIO'S HERITAGE GOALS

The first goals established through the Ontario Heritage Policy Review lay the foundation for other goals to follow. The Ministry of Culture and Communications will work with other ministries, levels of government, and the private sector to translate these goals into workable targets and launch them into action.

Goal 1: To foster awareness that our heritage is vital to our success as a people

In order for us to benefit from Ontario's heritage resources, we must first be aware of their fundamental importance to our lives. This, in turn, means that we must strengthen our ability to understand and interpret our heritage and then promote this increased understanding throughout the province.

To date, most heritage conservation activities have been in the area of collecting and preserving. We have devoted fewer resources to interpreting and responsibly using our legacy. But if we think of our heritage as a living resource, it becomes apparent that collecting and understanding are two different things. It is essential that we devote increased time, attention, and support to helping the people of Ontario understand the significance of their heritage, through interpretation and education.

We must also promote the value of heritage to the province's people. Promotional activities can take many forms, from province-wide campaigns to local exhibits held in schools, community facilities, or even private homes. The key is to get the message out about the significance of our heritage and to stimulate greater public and private involvement in conserving it.

Goal 2: To strengthen provincial government leadership in conserving Ontario's heritage

It is the responsibility of the provincial government to develop policies and strategies for conserving heritage and to strengthen the capacity of communities to meet local challenges and stimulate local opportunities. This role must be grounded in consultation so that policy development is open to broad participation.

With twenty-six pieces of legislation and over one hundred programs in fifteen ministries touching on heritage conservation, the Province must also demonstrate leadership in co-ordinating these diverse activities.

The Province can develop standards for conserving provincial property, establish a register of provincially significant heritage resources, highlight the importance of our intangible heritage, and address major issues related to archaeological resources, marine heritage, cemeteries, and burial grounds.

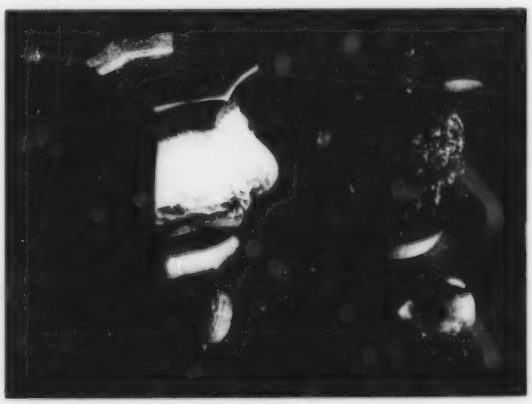

Goal 3: To empower Ontario's communities to undertake high-quality heritage conservation

Our communities play a key role in the heritage partnership. The heritage of a community is central to its quality of life and each community will have its own unique interests and needs.

Communities can, with sufficient support, mobilize people to become involved in conservation and to integrate heritage considerations into comprehensive community planning.

At present, however, most of our communities do not have the power to make effective conservation decisions. As well, community custodial institutions – museums, art galleries, and archives – all have critical financial and technical needs. In order to maximize community benefit, we must re-examine their roles and build on their successes.

Goal 4: To stimulate private-sector involvement in conserving and developing Ontario's heritage

The private sector can help in finding, preserving, and responsibly using heritage resources. By strengthening co-operative partnerships with the private sector, we can encourage greater investment in conservation, increase the number of people involved, and stimulate economic development across the province.

Financial and non-financial incentives could assist the private sector in directing its resources to conservation. These could include tax-related benefits, zoning incentives, and joint ventures with government.

An informed approach to heritage conservation can stimulate our important tourism and construction industries.

Goal 5: To guarantee the people of Ontario access to high-quality heritage information and research

Limited access to knowledge and expertise is a major obstacle to conservation. We must encourage Ontario's colleges and universities to develop courses and programs in the various heritage disciplines in order to ensure necessary skills and knowledge. There are also many opportunities to enhance our heritage information base by improving support for both current and proposed initiatives.

We can also strengthen technical and advisory services for communities by creating information clearing-houses for heritage professionals. With improved access, these individuals can better assist in finding, preserving, and interpreting Ontario's heritage.

Given rapidly evolving circumstances and challenges, we must foster excellence and innovation in conservation through continuing research and development. We should consider giving more support for pure and applied research and for innovative pilot projects.

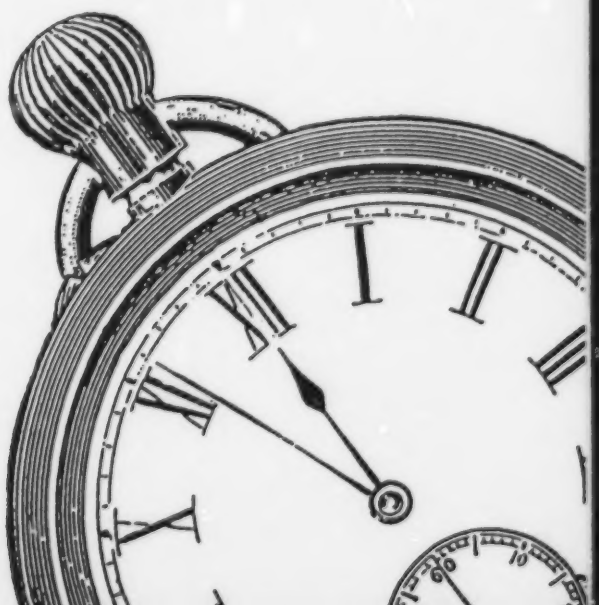

ONTARIO'S COMMITMENT

The Government of Ontario is committed to conserving and developing our heritage and to creating opportunities for all the people of Ontario to participate in and benefit from that process.

In working toward this goal, the government will:

- communicate a vision of the nature and value of our heritage resources and promote the steps needed for their conservation;
- lead by example – demonstrating the benefits of, and approaches to, heritage conservation and development across the full range of government responsibilities and activities;
- implement policies through which important heritage resources can be identified, preserved, interpreted and used for the benefit of Ontarians today and in the future;
- foster a context that encourages individuals, communities, governments, and the private sector to participate in conserving and developing heritage resources; and
- help communities reinforce their commitments to conserve and develop heritage resources by strengthening their capacities to do so.

FOREST INTERIOR BY TOM THOMSON, MCMICHAEL CANADIAN ART COLLECTION

What you can do

Conserving and developing our heritage is not the job of government alone. Everyone can play a part. Here are just a few things almost anyone can do to become involved.

- Find out what your community is doing about heritage conservation and volunteer your time.
- Let your local councillor, member of parliament, or newspaper editor know how you feel about a heritage issue affecting your surroundings or quality of life.
- Get publicity for your business or workplace by donating a product or service to a local heritage organization.
- Think about the things you now possess. Do they have a heritage value to your family or community? What can you do to ensure that they will and can be used and enjoyed in the future?
- Identify buildings in your community that might be recycled for housing, tourism, or community activities. Consider the potential of a historic building for your business or organization.
- Explore a part of the province you have heard about and always meant to visit.
- Tell your children stories about the history of your family or your community.
- Become aware of the rich heritage that is part of your everyday life. Value it and protect it.
- Contact a local heritage organization, the Ontario Heritage Foundation, or the Ministry of Culture and Communications for more information.

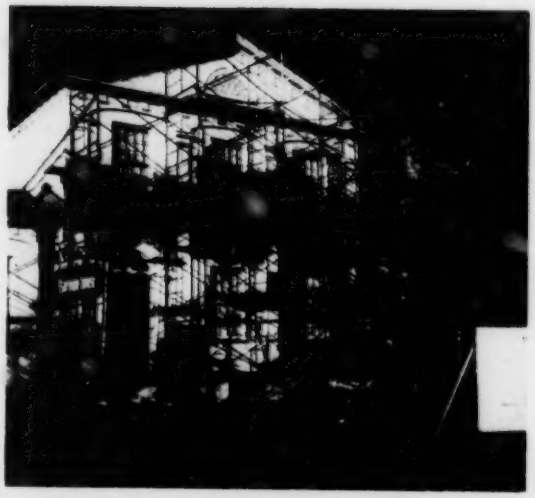

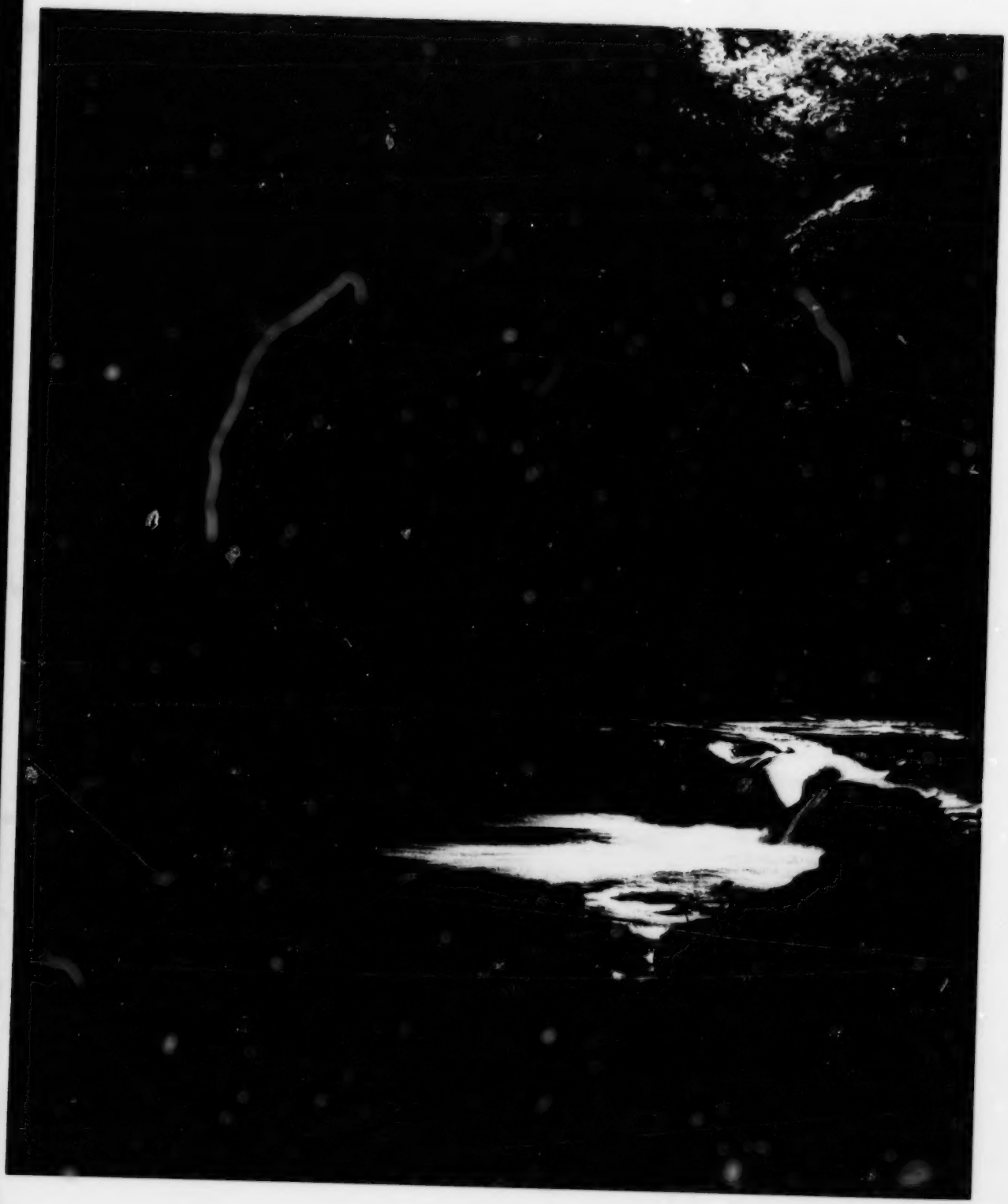

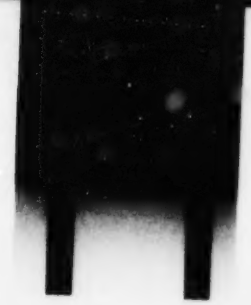

ONTARIO HERITAGE POLICY REVIEW REPORTS

1. *Heritage: Giving Our Past a Future* (Discussion Paper – 1987)
2. *Summary of Public Submissions* (1988); *Addendum* (1990)
3. *Focus Groups with Provincial Umbrella Organizations* (minutes of meetings held in fall 1988)
4. *A Vision of Heritage: Heritage Goals for Ontario* (1990)
5. *A Strategy for Conserving Ontario's Heritage: The Report of the Ontario Heritage Policy Review* (1990)
6. OHPR Technical Papers (1990)
   - No. 1 – *Government of Ontario: 1989 Inventory of Heritage-Related Programs and Activities* (May 1990)
   - No. 2 – *Background Study of Economic Measures for Historic and Heritage Building Conservation and Restoration in Ontario* (May 1990)
   - No. 3 – *Social, Ecological and Economic Impacts of Heritage Conservation in Ontario: Overview and References* (July 1990)

PERSPECTIVES • DU PATRIMOINE

BUTS DU PATRIMOINE POUR L'ONTARIO

Culture et Communications

Culture and Communications

PERSPECTIVES • DU PATRIMOINE

BUTS DU PATRIMOINE POUR L ONTARIO

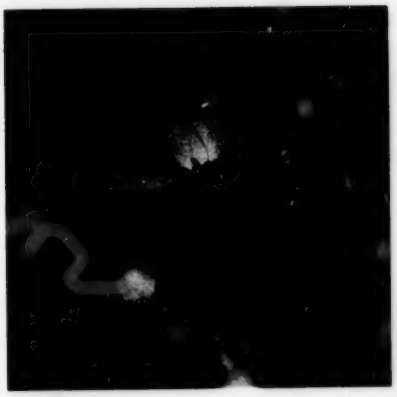

Publié par le ministère de la Culture et des Communications
Imprimé par l'imprimeur de la Reine pour l'Ontario
Province de l'Ontario, Toronto, Canada
Conception de 2 Dimensions Inc.

© 1990, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISBN 0-7729-7066-1
D2357 5/90 20M

Ontario
Ministère de la Culture et des Communications
Christine E. Hart
Ministre

PERSPECTIVES DU PATRIMOINE POUR L'ONTARIO

Le patrimoine de l'Ontario est une ressource vivante. Il est à la base même de notre identité et de notre bien-être social et économique. Il nourrit notre confiance en nous : mieux nous le comprenons, plus nous découvrons notre identité et notre pouvoir de réalisation.

L'Ontario de demain permettra aux individus et aux collectivités de prendre connaissance de leur patrimoine, de le conserver et de le développer en tant que fondement de la qualité de la vie et de la continuité de la province.

BUTS DU PATRIMOINE ONTARIEN

But 1 : Afin d'assurer notre réussite comme peuple, il est essentiel de favoriser la prise de conscience de l'importance de notre patrimoine.

But 2 : Renforcer le rôle de chef de file du gouvernement provincial en matière de conservation du patrimoine ontarien.

But 3 : Donner aux communautés ontariennes le pouvoir d'entreprendre des activités de conservation du patrimoine de la meilleure qualité.

But 4 : Stimuler l'investissement du secteur privé dans la conservation et le développement du patrimoine ontarien.

But 5 : Garantir au peuple de l'Ontario un accès à des renseignements de qualité en matière de patrimoine et de recherche.

LE PATRIMOINE, C'EST NOTRE HÉRITAGE

C'est le contexte vivant qui nous donne notre identité et qui nous guide vers l'avenir. Il est aussi important pour la société en général que pour chaque individu en particulier.

Notre patrimoine : une source de savoir et d'informations

Notre patrimoine représente la somme des connaissances sur laquelle repose notre civilisation. Il revêt de nombreuses formes, dans notre environnement naturel et dans nos communautés. Certains éléments sont abstraits; ils existent dans nos esprits et dans nos coeurs : nos coutumes, nos traditions, nos valeurs. Mais une grande partie du patrimoine est concrète : les oeuvres d'art, les contes folkloriques enregistrés, les collections scientifiques, les églises, les rangées de vieilles maisons ou les fossiles trouvés dans la nature. Notre patrimoine et les connaissances qu'il contient nous aident à donner un sens à un monde en évolution rapide. Il s'agit d'un réservoir inépuisable d'expériences qui nous guident vers l'avenir.

Notre patrimoine : une source de continuité

Notre identité prend racine dans notre patrimoine. Notre bien-être repose sur un sentiment de continuité.

Essayez d'imaginer l'Ontario sans les Grands Lacs ou les rudes paysages du nord, sans gouvernement parlementaire, sans notre population multiculturelle ou sans notre foi dans la tolérance et la démocratie. Notre patrimoine confère à notre peuple son caractère et sa vitalité.

Que serait Guelph sans ses immeubles uniques en pierre, ou Cobourg sans son Victoria Hall ou Ottawa sans Bytown? Ces traits particuliers renforcent notre sentiment d'appartenance et de continuité. Ils sont essentiels à la santé de nos communautés.

Des études sur le stress démontrent que les individus ne peuvent s'adapter qu'à un nombre limité de changements à un moment donné, qu'ils soient positifs ou négatifs. Au-delà d'un certain seuil, en quantité ou en rapidité, nos mécanismes d'adaptation commencent à se gripper. Pour conserver notre harmonie, il nous faut des réseaux de points de repères familiers.

Notre patrimoine : une ressource pour le développement social et économique

La conservation du patrimoine permet de découvrir de nouvelles utilisations pour des biens anciens, de les "recycler" afin qu'ils puissent contribuer à notre bien-être social et économique. Cette conservation peut stimuler la croissance économique et créer des emplois. La rénovation d'immeubles permet de créer soixante emplois directs et indirects par million de dollars dépensés contre quarante-huit pour la construction de bâtiments neufs. Les immeubles réhabilités permettent d'améliorer l'assiette fiscale des municipalités en augmentant la valeur des propriétés foncières. Enfin, les quartiers commerciaux rénovés attirent les investissements et dynamisent les ventes. D'ici l'an 2000, la rénovation représentera quatre-vingt-cinq pour cent des dépenses de l'industrie de la construction.

L'industrie touristique peut également bénéficier de la conservation du patrimoine. Des centres d'attraction, comme Sainte-Marie-au-pays-des-Hurons et l'escarpement ontarien du Niagara, permettent aux économies locales et régionales de s'enrichir. Plusieurs de nos communautés peuvent utiliser les ressources de leur patrimoine pour établir des entreprises touristiques, offrant ainsi des emplois, diversifiant l'économie et fournissant des possibilités d'expansion durable aux économies locales et régionales.

Notre patrimoine nous donne de la matière pour nos films, nos livres et notre musique. À part l'influence directe de notre secteur culturel, le patrimoine et l'identité de l'Ontario sont à la base de l'image de marque que notre société projette à l'étranger, enrichissant notre province par l'apport d'entreprises, d'investissements, d'immigrants et de touristes.

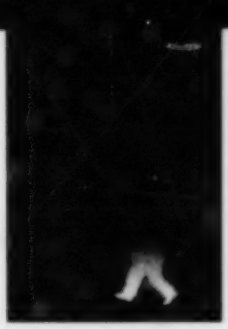

CELA CONCERNE NOTRE AVENIR

En Ontario, nous devons faire face à plusieurs défis qui remettent en question notre identité et notre avenir.

Comme toutes les autres juridictions, nous devons trouver des modèles nouveaux et «durables» de croissance et d'évolution. *Notre avenir commun, le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement* (le rapport Brundtland) a popularisé l'expression «développement intégré» pour décrire «l'expansion qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à subvenir à leurs propres besoins». Le rapport Brundtland invite à adopter le principe de développement durable face à «une planète qui connaît une période de croissance très forte et de changements profonds» : le nombre d'habitants sur la planète et la technologie ont désormais le pouvoir de modifier les systèmes à l'échelle planétaire; des changements importants et imprévus se produisent dans notre environnement. Pourtant, l'expansion économique doit continuer de répondre aux besoins des populations.

C'est l'UNESCO qui a identifié le rapport entre la politique du patrimoine et les problèmes de croissance et d'évolution. En 1982, l'UNESCO tenait une *Conférence mondiale sur les politiques culturelles*, à Mexico, pour étudier la relation entre la politique culturelle et les grands changements auxquels toutes les sociétés font face. Le principal but de la conférence était de mettre l'accent sur le fait que la croissance, le changement et l'expansion, envisagés du seul point de vue économique, peuvent non seulement mettre en danger l'environnement, mais aussi créer un sentiment d'aliénation et d'hostilité dans une communauté et une population entière. Pour que le progrès soit accepté et durable, il doit tirer ses racines de l'identité d'une société, c'est-à-dire du sentiment d'appartenance qui lui permet de réaliser ses aspirations et d'avoir confiance dans son aptitude à y parvenir.

Le rapport de la conférence, Culture et avenir, souligne le lien entre le patrimoine et l'évolution sociale. Le succès, et, en dernière analyse, la survie d'une société, dépendent de ses facultés d'adaptation, c'est-à-dire de sa capacité à réagir aux nouveautés et à les intégrer à sa réalité sans perdre son équilibre naturel ni sa personnalité. Cette personnalité représente l'identité d'une société et elle prend ses racines dans son patrimoine naturel et humain.

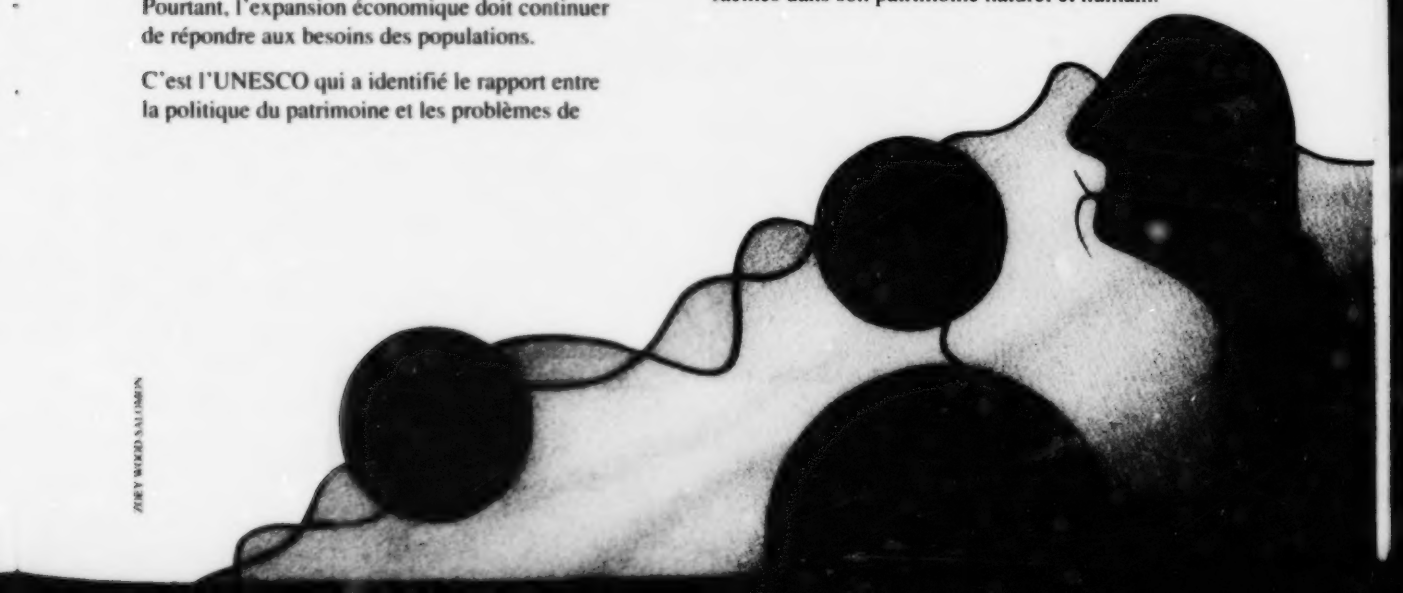

ZOEY WOOD-SALOMON

LA RÉVISION DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE ONTARIEN

Les politiques et les méthodes actuellement en vigueur en Ontario en matière de conservation du patrimoine ont été admirées et imitées par les autres gouvernements du Canada. Mais les circonstances et les perspectives ont évolué au fil des ans et la province reconnaît qu'il nous faut prendre un instant de recul pour réévaluer notre situation. En 1987, pour s'assurer que nos lois, nos politiques et nos programmes continuaient de répondre à l'évolution des besoins de notre population, le gouvernement de l'Ontario a entrepris la révision de sa politique du patrimoine.

Cette révision s'est basée sur des consultations publiques. Près de vingt-six rencontres publiques se sont tenues dans la province. Deux cent cinquante personnes ou organismes ont déposé des présentations publiques. Des débats, avec quelque trente-cinq organismes provinciaux, représentant 1800 organismes locaux, et plus de 500 000 défenseurs du patrimoine, ont été organisés.

Le rapport de la révision, Stratégie pour la conservation du patrimoine ontarien, définit les premières étapes à franchir pour progresser, dans un effort commun, vers la solution d'un grand nombre de défis importants.

Nouvelle loi sur le patrimoine

Une nouvelle loi sur les biens culturels sera préparée, à partir des conclusions de la révision, afin de définir une conception commune de notre patrimoine et de donner au peuple de l'Ontario le pouvoir d'implanter des stratégies pour la conservation de leur patrimoine.

La nouvelle loi aura deux buts principaux :

1. **Permettre de mieux comprendre les dimensions du patrimoine ontarien :**
   - en affirmant son importance fondamentale pour la société ontarienne;
   - en identifiant le large éventail de ses ressources;
   - en déterminant les étapes nécessaires pour conserver ces ressources.
2. **Définir clairement et en détail le rôle et les responsabilités de chaque intervenant en matière de conservation du patrimoine en Ontario :**
   - le rôle des paliers provincial et municipal;
   - l'implication des municipalités dans les décisions en matière de conservation;
   - le soutien des initiatives privées en matière de conservation.

Les présentations faites par le public à l'occasion de la révision de la politique contenaient plusieurs suggestions spécifiques concernant les changements à apporter à la Loi sur les biens culturels de l'Ontario ainsi qu'aux autres actes législatifs provinciaux portant sur les ressources du patrimoine. Les commentaires précédents et ces présentations identifient clairement les principales questions législatives.

Le ministère de la Culture et des Communications se donne les moyens d'étudier ces questions en poursuivant ses consultations avec le public et le secteur privé.

Les prochaines étapes

Un nouveau projet de loi sur les biens culturels sera présenté au primtemps 1990. **L'introduction d'une nouvelle Loi sur les biens culturels de l'Ontario est une grande priorité du gouvernement actuel**. Cependant, il n'est pas nécessaire d'attendre cette loi avant de prendre en considération les objectifs de la conservation du patrimoine. Les consultations se poursuivront sous la forme d'un processus d'élaboration de la politique, tel qu'établi par la révision. À cette fin, le gouvernement :

- établira des groupes de travail où les participants pourront commencer à oeuvrer en faveur des buts et des objectifs identifiés dans le rapport sur la révision et à s'associer à d'autres pour les réaliser;
- tiendra un forum annuel avec les intervenants intéressés sur les politiques concernant le patrimoine avec les intervenants intéressés, afin d'analyser les progrès de l'implantation des nouvelles stratégies et de la réalisation de nos objectifs en matière de patrimoine.

De toute évidence, nos stratégies dans ce domaine continueront d'évoluer au cours des prochaines années et le processus de collaboration engendrera des idées et des approches nouvelles pour réaliser nos buts.

BUTS DE L'ONTARIO EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

Les buts énoncés ci-dessous sont tirés de ceux définis initialement par la révision de la politique du patrimoine ontarien. Le ministère de la Culture et des Communications travaillera de concert avec les autres ministères, les autres paliers de l'administration publique et avec le secteur privé pour traduire ces buts en objectifs réalisables et les mettre en oeuvre.

But 1 : Faire comprendre au public que le patrimoine est vital pour notre réussite en tant que peuple.

Pour tirer pleinement parti des ressources du patrimoine ontarien, nous devons d'abord être sensibilisés à son importance fondamentale dans nos vies. Ce qui entraîne notre obligation de mieux comprendre et analyser notre patrimoine et de communiquer à toute la province cette nouvelle conception.

Jusqu'ici, la plupart des activités de conservation du patrimoine ont porté sur l'acquisition et la conservation. Nous avons consacré moins de ressources à l'interprétation et à l'utilisation responsables de notre héritage. Mais si nous pensons à notre patrimoine comme à une ressource vivante, il devient évident que l'acquisition et la compréhension sont deux choses différentes. Il est essentiel de consacrer plus de temps, d'attention et de ressources à aider le peuple de l'Ontario à comprendre, par des efforts éducatifs et d'interprétation, l'importance et la signification de son patrimoine.

Nous devons également nous attacher à faire comprendre au peuple de la province combien son patrimoine est important, par des projets promotionnels qui peuvent prendre de nombreuses formes : campagnes provinciales, expositions locales dans des écoles, dans les centres communautaires ou même les résidences privées. Le but étant de faire passer le message sur l'importance et la signification de notre patrimoine et de stimuler la participation publique et privée à la conservation du patrimoine.

But 2 : Renforcer le rôle de chef de file du gouvernement provincial en matière de conservation du patrimoine ontarien.

Il incombe au gouvernement provincial d'élaborer des politiques et des stratégies concernant la conservation du patrimoine et de donner aux communautés les moyens de relever les défis locaux et de stimuler les perspectives économiques au niveau local. Ce rôle doit reposer sur la consultation afin que l'élaboration des politiques suscite une vaste participation.

Avec vingt-six actes législatifs et plus de cent programmes répartis entre quinze ministères qui s'intéressent à la conservation du patrimoine d'une façon ou d'une autre, la province doit également montrer l'exemple en assurant une coordination efficace de ces diverses activités.

La province peut jouer un rôle de chef de file en élaborant des normes pour la conservation des propriétés provinciales, en établissant un répertoire des ressources significatives du patrimoine provincial, en montrant l'importance du patrimoine immatériel et en s'occupant des grandes questions concernant les ressources archéologiques, le patrimoine marin, les cimetières et les lieux d'inhumation.

But 3 : Permettre aux communautés ontariennes d'entreprendre des activités de conservation du patrimoine de qualité.

Nos communautés ont un rôle essentiel à jouer dans l'établissement d'une collaboration en matière de patrimoine. Le patrimoine d'une communauté est au coeur de sa qualité de vie et chacune possède ses intérêts et ses besoins propres.

Les communautés peuvent, si elles ont un appui suffisant, mobiliser le public, l'intéresser à la conservation et intégrer ces questions dans l'aménagement global de leurs communautés.

Cependant, à l'heure actuelle, la plupart de nos communautés n'ont pas les pouvoirs nécessaires pour prendre des décisions efficaces en matière de conservation. Et les institutions de conservation communautaires (les musées, les galeries d'art et les archives publiques) ont toutes des besoins financiers et techniques très importants. Pour permettre aux communautés de tirer parti, au maximum, de leur patrimoine, nous devons réexaminer leur rôle et encourager leurs réalisations.

But 4 : Stimuler l'investissement du secteur privé dans la conservation et le développement du patrimoine ontarien

Le secteur privé peut contribuer à la découverte, la conservation et l'utilisation responsable des ressources du patrimoine. En intensifiant la collaboration avec le secteur privé, nous pouvons l'encourager à multiplier ses investissements dans la conservation, augmenter le nombre de personnes impliquées et stimuler l'expansion économique dans toute la province.

Des stimulants financiers ou autres pourraient aider à canaliser ses ressources vers la conservation. Il pourrait s'agir d'avantages reliés à la fiscalité, au zonage ou à des entreprises communes avec le gouvernement.

Une action concertée en matière de conservation du patrimoine pourra stimuler le tourisme et la construction.

But 5 : Garantir au peuple de l'Ontario un accès à des renseignements de qualité en matière de patrimoine et de recherche.

L'accès limité aux connaissances et à l'expertise peut être un obstacle important au processus de conservation. Nous devons encourager les collèges et les universités de l'Ontario à élaborer des cours et des programmes touchant aux diverses disciplines du patrimoine afin d'assurer des ressources humaines compétentes et qualifiées dans ce domaine. Nous devons renforcer le soutien apporté aux initiatives actuelles et proposées afin d'améliorer notre base d'informations sur le patrimoine.

Nous pouvons également améliorer les services techniques et consultatifs destinés aux communautés en créant des centres d'information pour les professionnels du patrimoine. Faciliter l'accès à ces services aidera davantage ces personnes en matière de découverte, de conservation et d'analyse du patrimoine ontarien.

Compte tenu de l'évolution rapide du contexte et des défis, nous devons vivement encourager l'excellence et l'innovation en matière de conservation par des travaux suivis de recherche et de développement. Nous devrions envisager d'accorder un soutien renforcé à la recherche pure et appliquée ainsi qu'à des projets pilotes innovateurs.

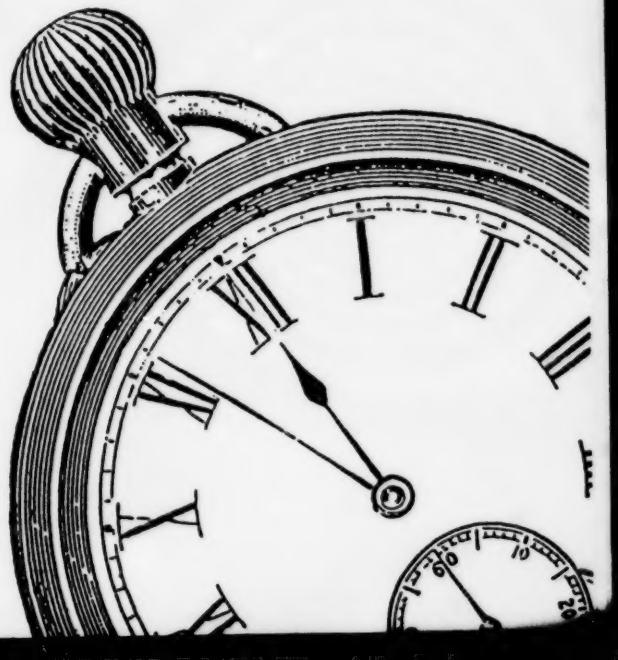

L'ENGAGEMENT DE L'ONTARIO

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à conserver et à développer notre patrimoine ainsi qu'à fournir les conditions nécessaires pour que tous les Ontariens puissent participer à ce processus et en bénéficier.

Dans cet esprit, le gouvernement :

- communiquera sa vision de la nature et de la valeur des éléments de notre patrimoine et fera la promotion des initiatives requises pour en assurer la conservation et la mise en valeur;
- donnera l'exemple par la démonstration des avantages et des approches possibles en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine dans le cadre des responsabilités et activités gouvernementales;
- adoptera des politiques touchant l'identification, la préservation, l'interprétation et l'utilisation des éléments du patrimoine pour le bénéfice de la population ontarienne actuelle etfuture;
- créera une atmosphère favorisant la participation des personnes, des collectivités, des gouvernements et du secteur privé à la conservation et à la mise en valeur des éléments du patrimoine;
- aidera les localités à s'intéresser davantage à la conservation et à la mise en valeur des éléments du patrimoine en leur donnant des moyens accrus pour le faire.

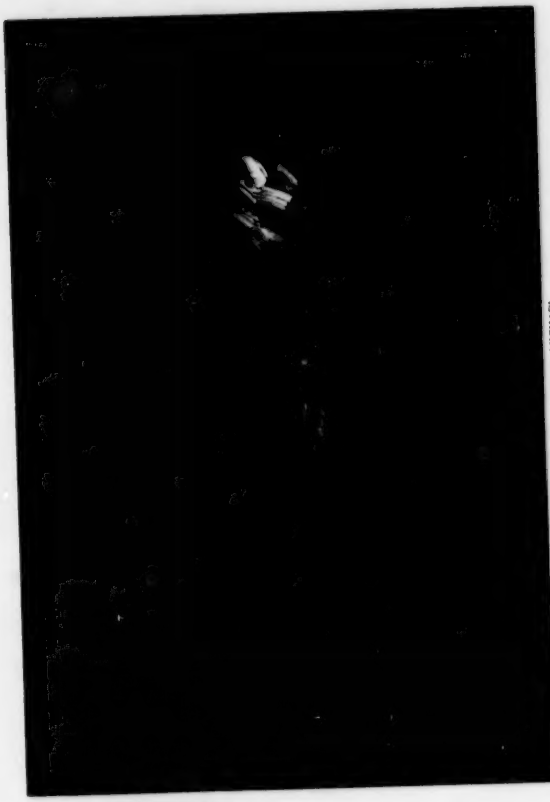

"FOREST INTERIOR" DE TOM THOMSON. COLLECTION D'ART CANADIEN MCMICHAEL

Ce que vous pouvez faire

La conservation et le développement de notre patrimoine n'est pas uniquement du ressort du gouvernement. C'est l'affaire de tous. On trouvera ci-dessous un certain nombre d'actions possibles pour participer à ce projet.

- S'intéresser à ce que la communauté fait à propos de la conservation du patrimoine et y participer bénévolement.
- Faire savoir à votre conseiller municipal, à votre député ou au rédacteur en chef de votre journal local ce que vous pensez des questions de patrimoine influant sur votre environnement ou votre qualité de vie.
- Faire de la publicité pour votre entreprise ou votre lieu de travail en offrant gratuitement des produits ou des services à votre organisme local du patrimoine.
- Penser aux choses qui vous appartiennent actuellement. Ont-elles une valeur de patrimoine pour votre famille ou votre communauté? Que pouvez-vous faire pour vous assurer qu'elles pourront être, et seront, utilisées et appréciées à l'avenir?
- Identifier les immeubles de votre communauté qui peuvent être transformés en résidences, en lieux touristiques ou communautaires. Pensez au potentiel d'un immeuble historique pour votre entreprise ou votre organisme.
- Explorer les régions de la province dont vous avez entendu parler et que vous voulez visiter depuis longtemps.
- Raconter à vos enfants l'histoire de votre famille et de votre communauté.
- Apprendre à connaître le riche patrimoine qui fait partie de votre vie quotidienne. Accordez-lui de la valeur et protégez-le.
- Communiquer avec les organismes locaux du patrimoine, la Fondation du patrimoine ontarien ou le ministère de la Culture et des Communications pour obtenir de plus amples renseignements.

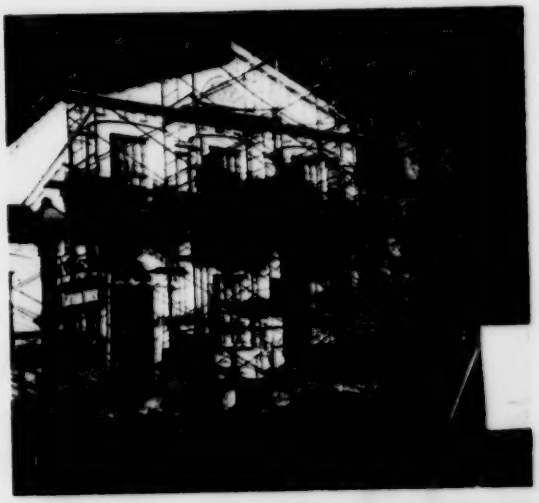

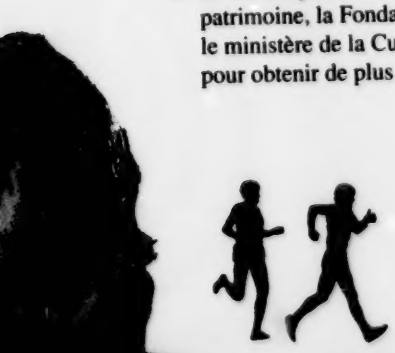

RAPPORTS SUR LA RÉVISION DELA POLITIQUE DU PATRIMOINE ONTARIEN

1. *Le Patrimoine, assurer l'avenir de notre passé* (Document de travail - 1987)
2. *Résumé des exposés présentés par le public* (1988)
3. *Groupes de discussions des organismes d'encadrement* (procès-verbaux des réunions de l'automne 1998)
4. *Perspectives du patrimoine : Buts du patrimoine pour l'Ontario* (1990)
5. *Stratégie pour la conservation du patrimoine ontarien : Rapport sur la Révision de la politique du patrimoine ontarien* (1990)

Documents de travail de la RPPO (1990)

- N° 1 – *Gouvernement de l'Ontario : Inventaire de 1989 des programmes et des activités relatives au patrimoine* (Mai 1990)
- N° 2 – *Étude des mesures économiques pour assurer la conservation et la restauration des immeubles historiques et du patrimoine de l'Ontario* (Mai 1990)
- N° 3 – *Répercussions sociales, écologiques et économiques de la conservation du patrimoine en Ontario : Vue d'ensemble et références (en préparation)* (Juillet 1990)